

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri



Nom : Ikuriza

Origine : Rambura

Chefferie : Bushiru

Territoire : Ruhengeri

Profession : Cultivateur

N° du R.E. : 5347

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 3-7-51

Condamné le : 3-7-51 à 2 mois S.P.P.
500 fr. Am. ou 15 jours S.P.S.
21 fr. F.I. ou 4 jours C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le : 1-9-51 ou 16-9-51 ou 20-9-51

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P.O. [Signature]

REQUISITION

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL de Police Bukengeri

Reg. du M.P. N° 59/74

Reg. du rôle. N°

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de Police à Bukengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Bukengeri
de recevoir et emprisonner le nommé NALLIRIYE fils de Rumbura et de Kyirahonera Colline

Rumbura S/Chef Setako Chef Gangezi
Territoire Kisenzi
condamné par jugement du Tribunal de Police de Bukengeri

en date du 3 - juillet 1951 devenu irrévocable le 194
à 2 mois S.P.P. + 500 fr. (Amande dans le délai de 2 mois) + une
du chef de 15 jrs S.P.S + 21 fr. F.I. en 4 jours de C.P.E.

Vol simple Art. 79 80 C.P.L.II.

Bukengeri le 3 - juillet 1951

L'Officier du ministère Public,